FICHE PÉDAGOGIQUE 2026 · RÉF. ACF-M4-2026

# Les agréments

**Module 4 du parcours « Les clés pour réussir son projet associatif » · peut être suivi séparément**

Identifier les agréments utiles à votre association et monter les demandes.

| | |
|---|---|
| **Public visé** | Toute personne évoluant dans une structure associative ou gravitant autour du monde associatif : dirigeants et bénévoles d'association, porteurs de projet, artistes, intermittents du spectacle, sportifs, salariés du secteur associatif, culturel et sportif. |
| **Prérequis** | Aucun prérequis. Un questionnaire d'analyse du besoin avant l'inscription, puis un questionnaire d'auto-évaluation en début de formation, permettent d'adapter le contenu à votre niveau et à votre projet. |
| **Durée** | 7 heures · 1 jour de 7 h |
| **Horaires** | 9 h 30 – 18 h, pauses comprises |
| **Modalités** | Présentiel, en continu ou en discontinu, ou à distance en classe virtuelle (Zoom) |
| **Type** | Inter ou intra entreprise |
| **Lieu** | Toulouse et sa région, sur votre lieu de travail ou à distance. Le lieu exact figure sur la convocation. |
| **Effectif** | 10 personnes maximum |
| **Délai d'accès** | Inscription au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Réponse à toute demande sous 48 heures ouvrées. |
| **Dates** | À convenir avec le stagiaire ou la structure |
| **Tarif** | 350 € · Net de taxes · TVA non applicable, art. 293 B du CGI. Supports pédagogiques inclus. Frais de déplacement, d'hébergement et de repas à la charge du stagiaire. |

## La formation

Un agrément est une reconnaissance qui permet à une association d'exercer certaines activités ou de bénéficier d'avantages. Certains sont indispensables pour exercer une activité, d'autres conditionnent une subvention, des contrats aidés ou des avantages supplémentaires.

Cette formation vous permet de connaître les différents agréments et toutes les démarches pour mettre en place une demande.

## Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir précisément les différents types d'agréments
- Connaître les conditions, procédures et avantages des agréments
- Savoir faire les demandes d'obtention d'agréments

## Programme et déroulé (7 h)

| | |
|---|---|
| 1 | Les différents types d'agréments |
| 2 | Les conditions et obligations pour obtenir un agrément |
| 3 | Les avantages des agréments |
| 4 | Les procédures pour obtenir un agrément |
| 5 | Les obligations d'une association agréée |

## Méthodes et moyens mobilisés

- Apports théoriques illustrés d'exemples concrets issus du terrain
- Études de cas, analyse de documents et de vidéos
- Exercices appliqués à votre propre projet, corrigés en direct
- Documentation pédagogique remise à chaque stagiaire
- Salle de formation équipée : vidéoprojecteur, paper-board
- Supports audio, vidéo, documents et diaporamas
- Classe virtuelle sur Zoom pour les sessions à distance

Le contenu est adapté aux besoins des stagiaires, dans le respect des objectifs visés.

## Modalités d'évaluation et de suivi

- Questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et en fin de formation
- Évaluation formative continue pendant la session
- Évaluation en fin de module : QCM ou questions-réponses
- Feuilles de présence signées par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation
- Attestation de fin de formation individuelle
- Bilan de fin de formation adressé au client sur demande

## Personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap **avant l'inscription** : ensemble, nous étudions les adaptations possibles (rythme, durée, supports, lieu accessible, accompagnement), en toute confidentialité.

**Référent handicap : Abdel Chouari** · abdelilah.chouari@gmail.com · 06 17 90 07 94

Si besoin, nous mobilisons les partenaires spécialisés : Agefiph, Cap emploi, MDPH de la Haute-Garonne, Ressource Handicap Formation (RHF) Occitanie.

## Financer la formation

- Intermittents du spectacle et artistes-auteurs : Afdas, selon vos droits
- Travailleurs indépendants : fonds d'assurance formation (FIFPL, AGEFICE…), selon votre activité
- Salariés et bénévoles d'association : OPCO de votre structure
- Demandeurs d'emploi : France Travail (aide individuelle à la formation)
- Entreprises et collectivités : plan de développement des compétences
- Financement personnel : paiement possible en plusieurs fois, sur demande

Nous vous aidons à monter votre dossier de prise en charge.

## S'inscrire

| | |
|---|---|
| **Inscription** | Sur abdelchouari.com (formulaire de contact et devis) ou par e-mail, au plus tard 15 jours avant le début. Un échange préalable permet d'analyser votre besoin. |
| **Contractualisation** | Convention de formation (structure qui finance) ou contrat de formation (personne qui finance elle-même, avec un délai de rétractation de 10 jours). |
| **Responsable pédagogique et formateur** | Abdel Chouari : plus de 20 ans d'expérience dans la direction de structures, l'événementiel international et le conseil ; DESJEPS (diplôme d'État, niveau 6), mention direction de structure et de projet. |
| **Contact** | abdelilah.chouari@gmail.com · 06 17 90 07 94 · abdelchouari.com |

## Nos indicateurs de résultats

**69 stagiaires formés de 2021 à 2025 · 100 % de satisfaction.** Source : bilans pédagogiques et financiers 2021 à 2025 et questionnaires de fin de formation. Mis à jour le 02/11/2026.

AC Formation & Conseil est certifié Qualiopi depuis le 05/01/2022 (certificat en cours n° 25FOR00019.1, QUALITIA Certification). La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

**Nature de l'action** : action de formation au sens des articles L.6313-1 et L.6313-2 du Code du travail, ayant pour objet l'acquisition, l'entretien ou le perfectionnement des connaissances. Formation non certifiante : elle ne prépare pas à une certification inscrite au RNCP ou au Répertoire spécifique.

Programme et conditions de vente consultables sur abdelchouari.com. Fiche pédagogique 2026, version 2026.